



CHEF DE SERVICE S.S.I.A.P. 3 RECYCLAGE

Suivant annexe IV de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié le 30 décembre 2010

Prérequis et Public visé :

Chefs de Service de Sécurité Incendie qualifiés SSIAP 3, en activité (attesté par l'employeur).
Être titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 à 3
Fournir une attestation employeur de pratique de chef de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures au cours des derniers 36 mois
Etre titulaire de la Qualification de secourisme en cours de validité (Carte SST avec timbre de recyclage à jour de formation continue à la date de l'examen ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 à jour de formation continue

Objectifs de la formation :

Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation – Vérification triennale obligatoire avant la fin de validité de la précédente formation.
Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Contenus de la formation :

Évolution des textes réglementaires

Règlement de sécurité dans les ERP

Règlement de sécurité dans les IGH

Rappel des textes sur les moyens de secours, du Code du travail et de l'arrêté du 2 mai 2005

Rôle du chef de service aux examens SSIAP

Notions de droit civil et pénal

Code civil et Code pénal

Délégation de pouvoir et de signature

Responsabilité civile et pénale

Délit de mise en danger de la vie d'autrui

Fonction maintenance

Contrats de maintenance des installations de sécurité

Conditions d'obligations réglementaires

Différents types de contrats

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Rappel de la méthode, lecture de plan

Rédaction d'une notice de sécurité

Accessibilité des personnes handicapées

Loi du 11 janvier 2005, arrêtés et décrets d'application

Dispositions réglementaires

Analyse des risques

Évaluation du maintien du niveau de sécurité
Document unique
Plan de prévention
Évaluation des risques de travaux par points chauds

Moyens de secours

Évolution des textes réglementaires
Moyens d'extinction incendie, entretien et vérifications
Moyens d'alerte des secours
Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
Connaître et savoir exploiter un SSI

Compétence du formateur et Pédagogie :

Formateur S.S.I.A.P 3 ayant une pratique régulière des prescriptions légales de sécurité.
Présentiel obligatoire

Évaluation :

Contrôle par questionnaire à choix multiples

Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 12 stagiaires maximum.

Lieu de la formation : Dans vos locaux

Moyens pédagogiques : Salle de formation équipée : Cours sur vidéo projecteur Supports pédagogiques papier Documentation spécifique (arrêtés, décrets, réglementations, plans ...)
Matériels spécifiques (liste non exhaustive) : Logiciels adaptés, SSI de catégorie A
Salle de formation équipée, cours sur vidéo projecteur, supports pédagogiques papier, Documentations spécifiques Matériels informatiques dont logiciel adapté à la création d'un planning (tableur) Matériels spécifiques (liste non exhaustive) : Plans, règlement de sécurité dans les ERP. Extincteurs, Robinet d'incendie armé, etc.

Durée de la formation : 21h00 3 jours (Théorie-Pratique-Test) 08h00-12h00 / 14h00-17h00

Tarifs sur Demande

Recyclages :

Recyclage tous les 3 ans.

Recyclage tous les 2 ans en matière de secourisme.

Attribution finale :

Délivrance d'une attestation de Recyclage



VERSION P-RSSI3 -15/03/2021